

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CALLIAN**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAVALLIER, Maire.

Membres présents : François CAVALLIER, Jacques BERENGER, Jean-Luc ANTONINI, Jean-Christophe BERTIN, Christiane TANZI, Corine GUIGNON, Pascale AUGUET-OTTAVY, Aurélie COURANT, Sandrine BUIRON, Céline PELLISSIER, Philippe VERCHER, Karine CACHELEUX, Jean-Christophe CHAUTARD, Michel REZK, Pascal MONTLAHUC, Cécile AUTRAN

Membres absents excusés : Isabelle DERBES (pouvoir à François CAVALLIER), Sara SUSINI (pouvoir à Jacques BERENGER), Laurent DENIS (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Marie MEYER (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Timothée KOENIG (pouvoir à Karine CACHELEUX), Nicolas BAGNIS (pouvoir à Christiane TANZI)

Membres absents : Néant

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

**BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le trois avril 2023, le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **1.192.512.06 Euros**,

Décide de reporter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : **+ 1.097.375,59 €**
- Au compte 1068 (Réserves) : **+ 95.136,47 €**
(Besoin de financement)

Le Conseil Municipal précise :

- le compte 001 (solde d'exécution d'investissement reporté) présente un déficit de financement de **160.073,97 €**,
- le solde des restes à réaliser d'investissement présente un excédent de financement de **64.937,50 €**.

La section d'investissement présente un solde déficitaire global de **95.136,47 €**.

Délibéré à Callian, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Secrétaire de séance,

